



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2016/30/1.1

Objet : Fourniture de vêtements de travail et des E.P.I. divers services de la commune

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 n° 2014/11/5.5/14.04/1 donnant délégation de fonction du Maire visée par la préfecture le 22 AVRIL 2014, et notamment le point 4 autorisant le Maire « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu, le présent marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée conformément à article 28 du Codes Marchés Publics.

Vu la consultation mise en ligne sur BOAMP n° 16-25276 du 19.02.2016 mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation "mairieaiguesmortes.marcoweb.fr" site marie Aigues-Mortes

Vu l'offre présentée par :

- Cévenole de protection – 30900 Nîmes
- GK Professionnel sas – 7502 Paris
- Sentinel – 92230 Gennevilliers
- Avepia - 13300 Salon de Provence
- Uniformes diffusion – 83340 Le Luc

Vu d'analyse des offres

Considérant les critères retenus pour le jugement des offres pondérés de la manière suivante, Qualité 50 % Prix 40 % délais 10 %

DECIDE

Article 1 : de retenir :

LOT N° 1 – SERVICES TECHNIQUES

La société Cévenole de Protection 222 Rue Etienne Lenoir 30900 Nîmes, représentée par Monsieur Pierre MANCHINI, Directeur Général

LOT N° 2 – POLICE MUNICIPALE, ASVP ET PARKINGS

La société GK Professional 29 Rue Etienne Marey 75020 Paris, représentée par Monsieur Georges KUMUCHIAN, Gérant

Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20160322-DEC2016-30-AU
Date de télétransmission : 25/03/2016
Date de réception préfecture : 25/03/2016

LOT N° 3 – ENFANCE, PETITE ENFANCE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

La société Avépia 111 Avenue de Lattre de Tassigny 13300 Salon de Provence, représentée par Monsieur SPECHT, Gérant

Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2016.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2018.

ARTICLE 2:

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 22 mars 2016

**Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN**

Certifié exécutoire compte tenu des :
- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :



Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20160322-DEC2016-30-AU
Date de télétransmission : 25/03/2016
Date de réception préfecture : 25/03/2016

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09
www.ville-aigues-mortes.fr